

RePLATEit.com c/o HELVICO CORP. – Termes et Conditions au 25 mai 2026

EXPÉDITION ET MARCHANDISES EN TRANSIT

RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »), n'assume aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, pour toute perte, tout vol, tout dommage ou toute erreur de livraison concernant les articles durant leur transit du client vers RePLATEit. Le client reconnaît et accepte que tous les risques de perte liés à l'expédition entrante demeurent exclusivement à sa charge.

Pour les marchandises ou articles expédiés par RePLATEit au client, la responsabilité de RePLATEit est strictement limitée au montant de la couverture d'assurance fournie par le transporteur ou l'assureur choisi par le client parmi les options d'expédition proposées et acceptées au moment de l'envoi. En aucun cas RePLATEit ne pourra être tenue responsable d'un montant excédant la valeur assurée.

Avis important : Le client doit déclarer avec exactitude le contenu de tout envoi adressé à RePLATEit en indiquant sur le formulaire de déclaration en douane : « Boîtiers de montres et pièces à restaurer et à retourner ». Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'application de droits d'importation ou d'autres frais gouvernementaux à la charge de RePLATEit. Dans un tel cas, le client accepte de rembourser à RePLATEit l'intégralité de ces frais, ainsi que tout frais administratif supplémentaire et tout retard pouvant résulter d'une documentation douanière incorrecte ou incomplète.

DÉLAIS D'EXÉCUTION ET PROJETS URGENTS

Il est de la politique stricte de RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »), de n'accepter en aucun cas des commandes urgentes, des services accélérés ou des demandes assorties d'une date limite. Le client reconnaît et accepte que la restauration d'articles anciens ou déjà utilisés est un processus intrinsèquement long. Afin de permettre à RePLATEit de maintenir des tarifs compétitifs et une qualité de travail élevée, le client doit accorder le temps raisonnablement nécessaire à l'exécution de la restauration.

Tout délai communiqué par RePLATEit est fourni à titre strictement indicatif et ne doit en aucun cas être interprété comme une garantie de date de finalisation ou de livraison. Ces estimations sont basées sur des durées moyennes de traitement et sont sujettes à des variables indépendantes de la volonté de RePLATEit. Le client comprend que la patience est requise tout au long du processus de restauration.

Si le client estime que son projet est urgent ou doit impérativement être terminé avant une date précise, il lui est conseillé de ne pas soumettre le projet, RePLATEit n'étant pas en mesure de répondre à des demandes dépendantes d'un délai ou d'une échéance.

La soumission d'un projet constitue la reconnaissance et l'acceptation de cette politique par le client. RePLATEit apprécie la coopération et la compréhension du client.

RÉSULTAT DU REFINISSAGE

1. État des articles et variabilité des résultats

Le Client reconnaît que tous les résultats de restauration, de finition et de re-plaquage dépendent intrinsèquement de l'état préexistant, de l'âge, de la composition des matériaux, de l'intégrité structurelle et des caractéristiques physiques de l'article soumis. Le Prestataire ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, que l'article sera restauré à son état d'origine en sortie d'usine ni à un résultat esthétique spécifique.

2. Portée des services et discrétion professionnelle

Le Prestataire exercera une compétence raisonnable et un jugement professionnel afin de restaurer ou de refinir l'article au plus proche de son apparence d'origine. Certains finis, textures ou procédés de fabrication peuvent ne pas être reproductibles. Dans de tels cas, le Prestataire appliquera le fini qui, à sa seule discrétion, est le plus approprié compte tenu de l'état et de l'intégrité structurelle de l'article.

3. Droit de refuser ou de modifier le travail

Si, selon le jugement professionnel du Prestataire, un fini ou une procédure demandée ne peut produire un résultat acceptable ou esthétiquement satisfaisant, le Prestataire se réserve le droit de refuser d'exécuter ce travail spécifique. Le Client reconnaît que de nombreuses décisions relatives à la restauration et au refinissage doivent être prises en temps réel durant le processus, et le Prestataire est autorisé à prendre ces décisions sans consultation préalable.

4. Acceptation des conditions comme préalable au service

La soumission de tout article pour restauration, finition ou re-plaquage constitue l'acceptation par le Client de ces conditions, y compris la discrétion du Prestataire quant au choix des méthodes et des finis les plus appropriés.

5. Détermination de la refinissabilité

Le Prestataire conserve le droit exclusif de déterminer si un boîtier de montre, une pièce de montre ou tout autre article est adapté ou pertinent pour un refinissage. Bien que le Client puisse avoir des raisons personnelles de demander un refinissage, la décision finale quant à la faisabilité relève uniquement du Prestataire.
à vous de décider.

6. Clause relative à l'absence de garantie de couleur

RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »), ne garantit aucun résultat spécifique en matière de couleur, de nuance, de ton ou d'apparence visuelle dans le cadre des services de remise à neuf ou de placage. Des variations peuvent survenir en raison de la composition du matériau, de l'état de surface, de traitements antérieurs ou des caractéristiques inhérentes aux procédés de placage. Les échantillons de couleur, images de référence ou descriptions fournis par RePLATEit sont uniquement illustratifs et ne constituent en aucun cas une promesse, une garantie ou un engagement quant au résultat final. Le Client reconnaît que des écarts mineurs ou modérés de couleur ou de finition sont normaux et ne sauraient être considérés comme un défaut, une

non-conformité ou un motif de remboursement, de reprise ou d'engagement de responsabilité de la part de RePLATEit.

JOINTS D'ETANCHEITE, VERRES & RESSORTS

Le client est tenu de enlever tous les joints — y compris, sans s'y limiter, les joints métalliques, en caoutchouc ou en Delrin — ainsi que tous les ressorts de tout type, notamment les ressorts de lunette, avant de soumettre tout article à RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »). Ces composants sont susceptibles d'être endommagés ou perdus durant le processus de finition et de re-plaquage. RePLATEit décline expressément toute responsabilité quant à tout dommage ou perte de ces joints ou ressorts, en particulier ceux qui sont anciens, usés, fissurés ou autrement fragilisés. Il est recommandé aux clients de enlever soigneusement ces composants avant l'expédition. Si le client n'est pas en mesure de les enlever en toute sécurité, il lui est conseillé de faire appel à un horloger professionnel qualifié.

Le client doit également enlever tous les verres du boîtier de montre et du fond de boîtier avant de soumettre tout article au service. RePLATEit n'assume aucune responsabilité pour les verres endommagés ou perdus durant le processus de finition ou de re-plaquage. De plus, la présence d'un verre peut entraver le processus de finition et empêcher RePLATEit d'obtenir des résultats optimaux.

GARANTIE DE QUALITE DU TRAVAIL

RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »), ne fournit aucune garantie écrite ou implicite concernant les services de remise à neuf ou de placage. Toutefois, RePLATEit assume la qualité de son savoir-faire. Si le Client rencontre un problème directement lié au travail de placage effectué par RePLATEit, il appartient au Client d'en informer RePLATEit afin que la situation puisse être évaluée.

Si, après évaluation, RePLATEit détermine que le problème résulte d'un défaut de fabrication ou d'exécution, RePLATEit pourra, à sa seule discrétion, corriger ou refaire la partie concernée du travail sans frais supplémentaires pour le Client. Ce recours constitue le seul et unique recours du Client. La responsabilité de RePLATEit est strictement limitée aux défauts liés à la qualité de son exécution. RePLATEit ne pourra être tenu responsable de tout dommage, détérioration ou défaillance résultant de l'usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'une manipulation inadéquate, d'une exposition à des produits chimiques, de conditions environnementales, d'un dommage accidentel ou de tout facteur externe échappant à son contrôle. Aucune intervention de RePLATEit ne saurait être interprétée comme une renonciation à ces limitations ni comme la création d'une garantie, d'un engagement ou d'une obligation continue.

optimaux.

TUBES DE BOÎTIER

Le client reconnaît et accepte que les tubes de boîtier laissés installés sur les boîtiers de montre — en particulier les tubes vissés tels que ceux utilisés sur les boîtiers de style Rolex — peuvent être affectés de manière défavorable durant le processus de polissage et de re-plaquage. Malgré le soin raisonnable apporté par RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »), et toutes les

précautions pratiques mises en œuvre, ces composants peuvent nécessiter un remplacement à l'issue du service.

Pour cette raison, RePLATEit recommande fortement que tous les tubes de boîtier soient retirés avant de soumettre un boîtier de montre pour un travail de finition. Le retrait du tube contribue à garantir un résultat de finition de meilleure qualité et réduit le risque de dommages au tube lui-même.

RePLATEit décline expressément toute responsabilité pour tout dommage, déformation, desserrage, usure ou altération fonctionnelle des tubes de boîtier laissés installés durant le traitement. Tout tube de boîtier laissé en place est soumis entièrement aux risques du client, lequel accepte que RePLATEit ne soit pas tenue responsable de la réparation, du remplacement ou des coûts associés. RePLATEit se réserve en outre le droit de refuser le service, d'interrompre le travail ou de retourner les articles non traités si la présence d'un tube de boîtier interfère avec le processus de finition ou présente un risque de dommage pour le boîtier ou l'équipement. Tous frais supplémentaires, retards ou coûts de remplacement résultant de la non-dépose du tube de boîtier seront entièrement à la charge du client.

La soumission de tout article pour finition constitue la reconnaissance et l'acceptation de ces conditions par le client.

MONTRES ENVOYÉES COMPLÈTES

RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »), ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout problème mécanique, dysfonctionnement, dommage ou défaillance affectant les mouvements de montre ou autres composants internes survenant durant le transport, la manipulation, l'inspection ou le démontage lorsqu'une montre est envoyée à RePLATEit en état complet, contrairement aux instructions fournies. Le client reconnaît expressément que toutes les montres doivent être soumises entièrement démontées, avec le mouvement et tous les composants mécaniques internes enlevés avant l'expédition.

Tout client qui expédie une montre complète, ou une montre contenant un mouvement ou un mécanisme interne, assume l'intégralité des risques liés aux dommages mécaniques, y compris — sans s'y limiter — ceux résultant des conditions d'expédition, de l'usure antérieure, de la détérioration liée à l'âge ou du démontage effectué par l'horloger de RePLATEit dans le seul but d'accéder aux éléments à restaurer.

Le client accepte en outre que :

- RePLATEit ne fournit aucun service mécanique, de réparation ou de diagnostic, sauf accord écrit explicite.
- RePLATEit n'est pas responsable d'identifier, de corriger ou de compenser des défauts mécaniques préexistants ou des problèmes latents découverts lors du démontage.
- Toute main-d'œuvre supplémentaire, pièce de remplacement ou intervention d'horloger nécessaire pour remonter la montre ou traiter des problèmes mécaniques — qu'ils soient préexistants ou survenus durant le processus de finition — sera entièrement à la charge du client.
- RePLATEit se réserve le droit d'interrompre le travail, de retourner la montre non traitée ou de facturer des frais supplémentaires si la présence d'un mouvement ou d'autres composants internes interfère avec le processus de finition ou crée un risque de dommage.

La soumission de tout article pour restauration constitue la reconnaissance et l'acceptation par le client de ces conditions, y compris tous les risques et responsabilités associés.

RÉASSEMBLAGE DES MONTRES APRÈS REFINISSAGE

Le client reconnaît et accepte qu'à l'issue du processus de refinissage, certains composants puissent nécessiter des ajustements mineurs, un ajustement d'emboîtement ou un réalignement lors du réassemblage. En raison de la nature individuelle des composants de montres anciennes ou d'occasion — et du fait que le refinissage n'est pas un procédé de production standardisé — RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »), ne peut garantir que toutes les pièces se réassembleront sans nécessiter de tels ajustements.

RePLATEit exercera un soin et une compétence raisonnables lors du refinissage des composants ; toutefois, le client comprend que les variations liées à l'âge, à l'usure, aux réparations antérieures, aux tolérances de fabrication et aux défauts préexistants peuvent influencer la manière dont les pièces s'ajustent après le refinissage. Le client accepte que ces conditions soient inhérentes au processus de restauration et ne constituent ni négligence, ni défaut, ni mauvaise exécution de la part de RePLATEit.

Le client reconnaît en outre que :

- Tout ajustement requis lors du réassemblage relève de la responsabilité du client ou de l'horloger de son choix.
- RePLATEit n'effectue aucun service de réassemblage mécanique, d'ajustement ou de travail d'horlogerie, sauf accord écrit explicite.
- RePLATEit ne pourra être tenue responsable d'aucune main-d'œuvre supplémentaire, de frais d'horloger ou de coûts engagés par le client en lien avec le réassemblage ou les ajustements post-refinissage.
- RePLATEit se réserve le droit de refuser ou d'interrompre le travail sur des articles présentant des problèmes structurels, une usure excessive ou des incompatibilités susceptibles d'empêcher un réassemblage correct.

La soumission de tout article pour refinissage constitue la reconnaissance et l'acceptation par le client de ces conditions. La coopération et la compréhension du client sont essentielles pour garantir un résultat de restauration optimal.

PIÈCES PEINTES, IMPRIMÉES ET AUTRES COMPOSANTS COLORÉS OU TRAITÉS

Le client est tenu de enlever tous les composants imprimés, peints, colorés, revêtus ou autrement traités en surface avant de soumettre tout article à RePLATEit.com, exploité par Helvico Corp. (« RePLATEit »). Cette exigence inclut, sans s'y limiter, les inserts de lunette, les anneaux de cadran, les verres peints ou imprimés, les composants portant des autocollants ou décalcomanies, ainsi que toute pièce présentant une application de peinture, d'encre, de laque, d'émail ou tout fini similaire. Bien que RePLATEit exerce un soin raisonnable durant le processus de finition et de re-plaquage, le client reconnaît et accepte que ces types de finitions sont intrinsèquement vulnérables aux dommages, altérations ou à leur retrait complet pendant le traitement. RePLATEit décline expressément toute responsabilité quant à toute perte, détérioration, dégradation ou suppression

de surfaces peintes, imprimées, colorées ou autrement traitées qui demeurent sur les articles soumis au service.

Le client comprend également que le fait de ne pas enlever ces composants peut entraver le processus de finition, limiter la qualité du résultat final ou empêcher RePLATEit d'exécuter le travail demandé. RePLATEit se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser le service, d'interrompre le travail ou de retourner les articles non traités si ces composants ne sont pas retirés avant réception. Tous frais d'expédition supplémentaires, frais de manutention ou retards résultant d'un non-respect de cette exigence seront entièrement à la charge du client.

La soumission d'articles pour service constitue la reconnaissance et l'acceptation par le client de cette politique et de tous les risques qui y sont associés.

NON-PAIEMENT, RECouvreMENT ET DISPOSITION DES BIENS

Si le paiement n'est pas reçu dans un délai de **30 jours** à compter de la date de la facture ou de toute demande de paiement émise, le compte sera considéré comme étant en défaut et pourra être transmis aux **Procédures de recouvrement** sans autre préavis. Cette politique s'applique à tous les clients, y compris les **clients internationaux**, sauf disposition légale contraire.

Une fois le dossier transmis au recouvrement, HELVICO CORP. se réserve le droit d'entreprendre toute action légale nécessaire pour obtenir le solde dû. Cela peut inclure, sans s'y limiter, la **vente du ou des biens** qui nous ont été confiés pour service, réparation, évaluation ou stockage. Pour les biens de grande valeur, HELVICO CORP. pourra déterminer, à sa seule discrétion, la méthode, le moment et le lieu de la vente, y compris la vente privée, la vente aux enchères ou la vente en pièces. Le produit de toute vente sera imputé sur le montant dû, incluant les frais de service, de stockage, les frais administratifs et les coûts liés au recouvrement. Tout solde restant après imputation demeurera à la charge du client. Si le produit de la vente excède le montant dû, l'excédent sera restitué au client lorsque la loi l'exige.

En acceptant les présentes Conditions Générales, le client autorise expressément HELVICO CORP. à mettre en œuvre les actions de recouvrement décrites dans cette clause.